

NEUROPATHIES, NEURODYNAMIQUE ET SYNDROMES CANALAIRES

Evaluation et traitement du système nerveux périphérique (niveau 1)

Les **syndromes canaux** représentent une très grande proportion des plaintes en cabinet libéral. Aujourd'hui, de nombreuses références scientifiques nous permettent de comprendre la physiopathologie des **douleurs neurogènes**. L'examen et la prise en charge des nerfs périphériques prend ainsi une place importante dans le raisonnement clinique du praticien pour répondre à la question : Il y a-t-il une participation du **système nerveux périphérique** dans les symptômes rapportés par le patient ? Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la compréhension des **mécanismes douloureux**, les **tests de mise en tension** et les **techniques de traitement** du système neural.

OBJECTIFS

- Comprendre l'intérêt de l'étude et du traitement du système nerveux périphérique
- Identifier les mécanismes physiopathologiques des syndromes canaux en s'appuyant sur la littérature scientifique
- Réaliser l'examen subjectif et objectif (test de mise en tension palpation et examen neurologique) de l'extrémité supérieure et inférieure
- Utiliser les techniques de traitement du système nerveux périphérique et des interfaces mécaniques

PUBLIC

Masseurs Kinésithérapeutes DE (max 18 participants).

PRE-REQUIS

3 vidéos vous seront envoyées avant le séminaire pour appréhender les notions de base (40 minutes)

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Alternance de pratique et de théorie, mises en situation clinique, exemples concrets et ludiques, quizz online pour vérifier les connaissances.

Evaluation des connaissances avant et après la formation.

Post-learning : Visio questions/réponses et retour d'expériences

PROGRAMME

Jour 1

- Le concept neurodynamique dans le raisonnement clinique
- Compréhension des mécanismes – physiologie – physiopathologie des neuropathies compressives
- Le diagnostic clinique
- Examen neurologique du MS et MI
- Abord du membre supérieur :
 - Palpation des nerfs médian, ulnaire et radial
 - Tests de provocation des nerfs du MS et démonstration fonctionnelle
 - Reconnaissance et traitement : canal carpien, canal ulnaire et syndrome de la tête radiale
 - La chéiralgie paresthésique

Jour 2

- STCTB : lien avec la première côte
- Radiculopathie cervicale
- Les données de l'amnèse : faire l'hypothèse du système nerveux
- Palpation des nerfs sciatiques, tibial, fibulaire, saphène, obturateur, fémoral, cutané latéral de la cuisse et sural
- Tests de provocation des nerfs du MI (SLR et PKB) et démonstration fonctionnelle
- Reconnaissance et traitement de la radiculopathie lombaire, de la sciatgie et cruralgie, des douleurs du pied
- Les données scientifiques pertinentes en clinique
- Conclusion

INTERVENANT

François ANGELLIAUME, Masseur-Kinésithérapeute DE, Praticien TMO, Spécialisé en musculo-squelettique



Niveau 2 permettant d'appréhender de nouvelles techniques de traitement ainsi que l'examen du tronc et de la face est programmé.

DATES ET DURÉE

2 jours (15h)

23-24 mars OU 22-23 juin 2023

TARIF

540€

+ 18€/déjeuner

FINANCEMENT

Action DPC
Action FIF-PL

BULLETIN D'INSCRIPTION (salarié)

A LA FORMATION : Neurodynamique (niveau 1)

Dates et lieu : 23 et 24 mars OU 22 et 23 juin 2023 à Nantes (rayer la date inutile)

Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
N°RPPS :	Date de naissance :

Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

Entreprise :

Adresse :

FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société
Ci-joint un chèque de 576€ à l'ordre d'HABILIS Développement (540€ + (2x18€))
ou règlement à réception de facture
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)
Organisme : _____ N°Dossier : _____
Adresse : _____

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : _____ Signature et cachet :

Le :



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION (libéral)

A LA FORMATION : Neurodynamique (niveau 1)

Dates et lieu : 23 et 24 mars OU 22 et 23 juin 2023 à Nantes (rayer la date inutile)

Tarif (TVA non applicable) : 540€ + 36€ de frais de déjeuner (à la charge du professionnel)

Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

Informations complémentaires

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de 36€ pour les déjeuners.

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant (sous réserve d'acceptation par l'ANDPC).
- Financement FIF-PL : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation (sous réserve d'acceptation par le FIF-PL).
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : Signature et cachet :

Le :



CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site www.mondpc.fr. Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et du chèque des déjeuners.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait 2022 finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.

Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur www.mondpc.fr et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

Ex : Pour les kinésithérapeutes, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de Compétences).

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC, l'attestation de formation et la facture si vous avez réglé la formation. La convention de formation fait office de facture si vous n'avez rien réglé d'autre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS régle directement le restaurant pour tous les participants. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un chèque de 18€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84